

Principales décisions du Conseil communal du 24 juin 2019

Secrétariat communal

- Usage du droit d'interpellation d'un citoyen, en application du chapitre 7 règlements d'ordre intérieur du Conseil communal--> Vu la demande d'interpellation introduite en date du 6 juin 2019 par Monsieur Daniel Detienne concernant l'Espace 2000.
- Perte de mandat d'un Conseiller communal pour perte d'une condition d'éligibilité - Constat. Le Conseil, en date du 28 mai 2019, a été informé de la déchéance de M. JF Mitsch.
- Prestation de serment et installation du Conseiller communal suppléant du groupe « Ensemble ». Madame Christine Gilain a été installée dans ses fonctions en qualité de conseillère communale.
- Approbation Compte 2018 du Centre Public d'Action Sociale, la part communale s'élevant à 1.416.750,00 €.
- Approbation du Budget 2019 – Modifications budgétaires n°1 - Services ordinaire et extraordinaire -> décidant de réviser certaines allocations prévues au service ordinaire et extraordinaire du budget de l'exercice 2019.
- Vérification de la caisse de la Directrice financière faisant fonction - 4ème trimestre 2018 - Information. Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière faisant fonction du 4ème trimestre 2018 dressé le 5 juin 2019 par M. le Bourgmestre G. Couronné, délégué à cet effet par le Collège communal.

Environnement

- Règlement complémentaire de circulation - Zone bleue dans le centre de Genappe-Révision. Le Conseil communal a adopté un règlement complémentaire de circulation visant à modifier les zones bleues dans le centre de Genappe comme suit :
 - ✓ de mettre en zone bleue 60 minutes : la rue de Bruxelles, la rue de Charleroi, la Place de Genappe et les premières places de parking sises à l'entrée de la Plaine communale.
 - ✓ de mettre en zone bleue 30 minutes : le parking de la Poste
 - ✓ de supprimer l'application de la zone bleue à l'entrée de la rue de la Station
- Le Conseil communal a approuvé un règlement complémentaire de circulation en vue d'y interdire le stationnement dans la rue E. Hecq entre l'entrée de la zone 30km/h et le carrefour avec la Grand Route et la rue E. François.

- Le Conseil communal a approuvé un règlement complémentaire de circulation en vue de réserver la rue de Ferrière à la circulation locale ce qui permet d'harmoniser la réglementation avec la rue Hergé, sur Cérroux-Mousty.
- Le Conseil communal a adopté un règlement complémentaire de circulation en vue de supprimer le sens unique et renseigner une voirie sans issue rue de la Sucrierie à Loupoigne.
- Le Conseil communal a renouvelé la convention de collaboration avec Chemins 141.
- Le Conseil a pris acte de la clôture du programme d'actions 2017-2019 du Contrat rivière Pour rappel, ils avaient trait aux axes suivants :

Finances

- Approbation du compte 2018 de la Fabrique d'église de Glabais
- Approbation du budget 2019 de la Fabrique d'église de Genappe.

Urbanisme

- Approbation de la dénomination des nouvelles voiries -> I Dyle rue Saint-Joseph à Loupoigne - Création de nouvelles voiries :
 - Rue de la Grande Aigrette (en rose sur plan)
- Promenade de la Chapelle (en bleu sur plan)
- Chemin des Grign'Dints (en vert sur plan)
- Chemin du Vanneau Huppé (en brun/mauve sur plan)
- Chemin du Four à Chaux (en rouge sur plan)
- Chemin des Saisonniers (en noir sur plan)

Affaires générales

- L'accueil extrascolaire du mercredi après-midi représente pour nombre d'enfants 6 h consécutives d'accueil. Afin d'offrir un accueil de qualité tout au long de cette après-midi, le Collège communal a marqué son accord sur une nouvelle organisation de l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi pour les élèves des écoles communales, soit regrouper les élèves à l'école communale de Baisy-Thy. Les élèves pourront dès lors bénéficier de l'encadrement et des activités proposées par l'ISBW, la Ville prenant en charge le transport des enfants. Cette nouvelle organisation sera mentionnée dans le règlement d'ordre intérieur relatif à l'accueil extrascolaire organisé dans les écoles communales.

Ressources humaines

- Le Conseil Communal prend acte de l'approbation par la Tutelle des modifications d'échelles de traitement (D5 et D6).

- Règlement général du travail - Règlement relatif à la Géolocalisation des véhicules communaux - Prise d'acte de l'arrêté d'approbation du Ministre des pouvoirs locaux.